

Conseil communal du 16/12/13Intervention sur la phase2 du plan de stationnement

Je vais faire mon intervention en plusieurs temps si vous le voulez bien.

Je commencerai d'abord par deux considérations générales. Je soulignerai ensuite les points positifs du plan que vous proposez. Parce qu'il y en a. Les points négatifs : il y en a aussi. Et puis je terminerai par plusieurs questions, remarques et recommandations.

Commençons par les considérations générales :

- 1) La clarté de la règle est essentielle pour l'adhésion à la règle. Si on veut que les usagers adhèrent au changement, s'approprient le changement, il faut que la règle soit énoncée clairement et qu'elle soit stable dans le temps. Or ici, les règles du jeu ont changé trop souvent. Depuis la mise en œuvre de la concession, combien de collègues et de conseils ont dû se prononcer sur des adaptations à apporter au cadre de la concession ? Nous maintenons que le plan de stationnement (càd la division de la ville en zones) aurait dû être suspendu le temps d'y apporter, **en une seule fois**, les modifications nécessaires. Ce qui est fait ici est utile mais vous le faites dans un contexte de cafouillage que vous avez alimenté vous-mêmes
- 2) Deuxièmement, et ce sera la parenthèse comique de mon intervention, tout le monde vous entend encore pleurnicher sur le soi-disant « carcan » du cahier des charges, carcan qui vous aurait empêché d'agir... C'est la réponse que vous faisiez lorsque, dès conseil communal de septembre et durant les semaines qui l'ont suivi, nous tirions la sonnette d'alarme et vous implorions de prendre les mesures nécessaires. Vous étiez, disiez-vous, prisonniers du cadre rigide qu'avait fixé l'ancienne majorité. Et cet argument était répété en boucle et à l'unisson par tout le CDH local. Et bien Monsieur l'Echevin, merci ! Merci d'enfin révéler aux Verviétois la vérité sur cet argument qui était donc, mais on le savait, par-faite-ment bidon. Parfaitement bidon puisque modifier le cadre de la concession (ce qui était soi-disant impossible), c'est exactement ce que vous proposez de faire 3 mois plus tard...

Mais soit n'engageons pas un débat sur le passé. Voyons ce que vous proposez.

- Une nouvelle approche de la signalisation des parkings. Le système initial nous paraissait intéressant. Ce que vous proposez ce soir le semble aussi. Un bon point !
- La zone rouge était trop étendue. Nous faisons le même constat au mois de septembre. Elle devait être rétrécie. Vous le proposez. Un autre bon point.
- Vous étendez légèrement la durée de l'heure gratuite sur le temps de midi. Ça paraît judicieux. Un nouveau bon point !
- Vous passez la vieille ville en zone bleue. Très bien aussi. Si ce n'est le maintien de la rue Sècheval en zone orange, la seule rue du quartier dans cette couleur, ce qui ne me paraît pas très cohérent.
- La signification des zones sera enfin explicitée sur les panneaux. Du bon sens ! Bravo !

- Et enfin, une solution concrète pour les travailleurs du centre-ville. Nous le réclamions également dès le mois de septembre. Vous nous avez enfin entendus. Mieux vaut tard que jamais. Un dernier bon point et toutes nos félicitations.

Par contre...

Par contre, il y a encore au moins trois désaccords fondamentaux qui demeurent entre nous et donc trois critiques que nous formulerons :

- 1) La première : vous n'augmentez pas la durée de la zone rouge. C'était pourtant une attente formulée par de nombreux commerçants et usagers du centre-ville. J'ai entendu en section votre argument sur la durée du ticket moyen en zone rouge. Je crois que si la durée est si basse (+/-1h30), c'est juste parce que les gens intègrent qu'ils n'ont que 2h. S'ils avaient 2h30, ils resteraient plus longtemps. Qui jamais entendu un commerçant parler de clients qui, sous la « pression » de la durée trop limitée en zone rouge, quittent précipitamment leur magasin ? Nous pensons qu'il faut donc revoir les choses sur ce point.
- 2) Pas de gratuité suffisamment importante en fin d'année. Si nous pouvons entendre l'argument rationnel de la rotation, je pense sincèrement que vous négligez l'aspect psychologique de la gratuité sur les clients et donc sur l'attractivité du centre. En particulier dans le contexte un peu irrationnel de ces derniers mois. Je pense donc que vous commettez une erreur d'appréciation. Il est encore temps d'envisager les choses autrement. Vous savez comme moi que, depuis septembre, les chiffres des commerçants ont chuté de manière proprement catastrophique. Encore une fois, ne négligez pas la dimension psychologique des mesures que vous prenez et réenvisagez'il vous plait la situation.
- 3) C'est certainement l'élément le plus négatif : le sort que vous réservez aux riverains des zones rouges. Vous proposez deux mesures conjointes :
 - a. 1^{ère} carte gratuite (avant une montée en flèche exponentielle du coût de la carte pour les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} véhicule)
 - b. L'obligation pour les riverains des zones rouges de s'acquitter d'un ticket de 2,5€ par jour, 1,5€ le samedi.

Je rappelle qu'il y a quelques mois, la carte riverain était passée de 12,5€ à 25€ et qu'elle redescend aujourd'hui à 0€ pour la 1^{ère}... Refaire et défaire, c'est encore faire. Soit.

Plus fondamentalement, alors que le rapport administratif parle d'un « léger surcoût », la facture pour ces habitants du centre-ville est proprement scandaleuse !

Tenez-vous bien : la personne qui habite rue Xhavée, rue des Martyrs, rue du Collège ou rue de Heusy vous remerciera d'abord pour la carte gratuite. Ce sera son premier réflexe. Puis, chaque jour, elle devra mettre 2,5€ dans l'horodateur. 2,5 x 5 jours x 4 semaines + 1,5 x 4 semaines. Total : 56€ par mois !! 672€ par an !!!!! Infiniment plus que n'importe quelle autre catégorie d'usager. C'est totalement disproportionné. Ajouter une deuxième voiture dans le ménage et vous arriverez à un total de 1 394€ par an !!! Je conçois bien que ce montant est un maximum. Mais concevez à votre tour que, même divisé par deux, ça reste totalement démesuré, tellement démesuré que ça en est absurde.

Mesdames et messieurs, revitaliser un centre-ville, ça demande la convergence de beaucoup d'éléments. Mais si il y a deux éléments qui sont incontournables, qui sont indispensables, c'est le commerce d'une part (et un commerce diversifié et de qualité) et le logement d'autre part ! Avec cette mesure, quoi que vous en disiez, vous envoyez un signal extrêmement négatif aux gens qui souhaitent venir revivre en ville. C'est parfaitement déplorable et nous vous demandons de revenir sur cette mesure.

En section, je vous ai interrogé sur l'impact de l'ensemble de ces mesures sur le plan financier. Vous nous avez indiqué qu'il se situerait entre 100k et 160k par an. 160k étant un maximum absolu. Vous avez ajouté que cela n'aurait pas d'influence sur les investissements prévus et sur le schéma global de la concession.

Et bien, je ne vous cache pas avoir été particulièrement surpris lorsqu'à la lecture du dossier, j'ai constaté que l'impact estimé n'était pas de 100k, ni de 130k, ni même de 160k mais bien de 170 000€ !! 170 000€ annuels !

En outre, le rapport indique également que l'investissement rue des Messieurs par exemple pourrait être revu à la baisse, revu à la baisse pour un réaménagement moins qualitatif que celui prévu au départ.

Enfin, en section toujours, soucieux d'une gestion en bon père de famille, vous nous dites que seul le montant du fixe du par Besix à la Ville avait été inscrit au BO, soit 879k. En réalité, après vérification, c'est bien 1 million que vous avez inscrits.

Conclusion : l'information donnée en section sur l'impact financier est erronée ; il y aura bien une influence sur les investissements ; l'information sur l'inscription au budget 2014 est erronée elle aussi... Trois questions précises, trois réponses fausses : alors soit vous ne connaissez pas bien vos dossiers, soit vous racontez n'importe quoi volontairement. Dans les deux cas, nous avons le devoir de vous dire notre insatisfaction. Ce n'est pas un dossier que vous pouvez prendre à la légère.

Par ailleurs, et c'est là l'important, des mesures destinées à compenser l'impact négatif sur le plan financier sont manifestement envisagées. Parmi ces mesures, un rehaussement du montant de la redevance qui passerait donc de 25€ à 30€. Autre mesure : la création d'une zone payante autour de l'hôpital. Pourriez-vous nous dire si ces mesures sont sérieusement étudiées ? Pour notre part, dans un cas comme dans l'autre, nous vous demandons d'y renoncer. Ne mettez pas ces projets en œuvre, en particulier en ce qui concerne l'hôpital où les usagers s'y rendent, s'y rendent dans un contexte de soins, de soins parfois urgents, ou dans des situations de grande souffrance. Vous le savez, la coupe est pleine. Si vous chargez encore la barque, elle finira par couler. Une solution concrète pour éviter tout cela : réaliser dès maintenant un parking à étages dans le parking de la piscine. Vous parviendrez ainsi à augmenter considérablement le nombre de places disponibles, et donc les recettes. Voilà une solution de compensation en mesure de satisfaire tout le monde.

Je termine mon intervention en vous invitant vivement à ne pas commettre la même erreur qu'en août. Mettez en place, cette fois-ci, un VRAI plan de communication ! Sur un support attractif, avec un contenu facile à comprendre et un public-cible large...

Enfin et dans l'immédiat, nous vous demandons deux choses :

- renoncer au ticket de 2,50€ pour les riverains des zones rouges
- étendre ces zones rouges à 2h30 max

Et pour cela, nous introduisons un amendement pour le vote duquel nous demanderons l'appel nominal.

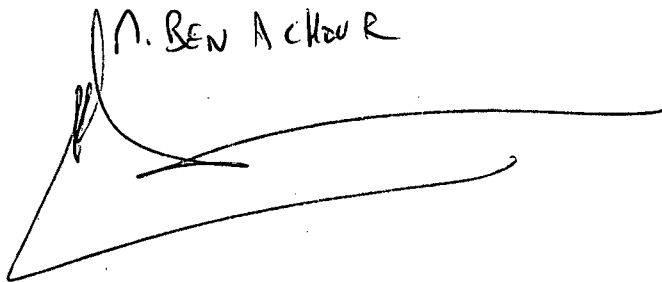
Proposition d'amendement

Point 19

Le Parti Socialiste soumet au vote de l'assemblée deux propositions d'amendement au point 19 de l'ordre du jour de ce Conseil.

1. Article 3 du règlement : suppression du paragraphe suivant :
La redevance pour le titulaire d'une carte de riverain domicilié dans la zone où une zone rouge est d'application qui opte pour le stationnement de son véhicule dans ladite zone rouge est fixée à :
Ticket riverain journée : 2,50 € (du lundi au vendredi)
Ticket riverain samedi : 1,50 € (samedi)
2. Modification de la durée maximale autorisée pour la zone rouge en remplaçant les mots 2h par 2h30 dans l'article 3.

M. BEN ACHOU R



**Interventions Ecolo
au Conseil communal de Verviers
séance du 16 décembre 2013**

Document à destination de la presse et du secrétaire communal

Point 06- Nouveau plan communal de stationnement – Modification 2.0 et point 07- Révision générale des zones bleues

Nous voterons contre ces deux points.

Nous nous inquiétons en particulier :

- **De l'impact financier (entre 100.000 et 160.000 euro)** : depuis le départ, dans ce dossier de concession du stationnement public, l'impact budgétaire est un des éléments qui nous posent des problèmes et ont justifié nos différents votes « contre ». En effet, au moment du vote de la concession, en juin 2011, on lisait dans le dossier que l'impact budgétaire ne pouvait être défini au stade actuel. Aujourd'hui, c'est 900.000 euro qui ont été budgété pour 2014 en recettes. Pour rappel, le parking payant avait rapporté 1.100.000 euro brut pour 2010. Qu'en sera-t-il à l'avenir ?

- **Des mesures à l'égard des riverains de zones rouges qui ne pourront plus se garer dans leur rue.** La 1^{ère} carte riverain devient gratuite : ce serait évidemment le comble que de la maintenir payante alors que les riverains ne pourront plus se garer dans leur rue ! Cette mesure nous semble vraiment inacceptable. S'il est indispensable de travailler au dynamisme commercial du centre-ville, s'il est indispensable de lutter contre les voitures ventouses et de favoriser une meilleure rotation au centre-ville (nous avons toujours dit que nous vous rejoignons sur les objectifs, mais pas les moyens), il est tout aussi indispensable de favoriser l'habitat en ville. Ce sont, aussi, surtout même !, les habitants d'une ville qui la font vivre, en ce compris en soirée et le dimanche, quand les commerces et autres services sont fermés. Ne me dites pas que cette mesure n'est pas problématique pour les habitants concernés : ne pas pouvoir se garer devant chez soi va constituer un obstacle supplémentaire pour les personnes qui habitent dans l'hyper-centre, et un élément très dissuasif pour ceux qui l'envisagent, en particulier les familles.

Permettre aux gens qui viennent faire leur shopping à Verviers de se garer, Ok. C'est même indispensable. Au détriment des riverains ? Là, non. C'est inacceptable.

Il suffit de penser à de nombreuses situations de la vie de tous les jours : vous revenez du supermarché, vous êtes chargés de sacs, les deux enfants sont à l'arrière, un des deux qui ne marche pas encore, et vous devez aller vous garer une rue plus loin ? C'est tout simplement impossible, infaisable. Reste donc la solution d'un ticket de stationnement à 2.50 euro. Pas si cher ? Si la situation « course » se produit chaque semaine, multipliez le montant par 52, cela fait 130 euro. Sauf que cette situation ne se produira pas une fois par semaine, mais trois ou quatre fois, minimum. Cela donne alors $2.50 * 52 * 4 = 520$ euro. Sans compter le manque de confort pour les autres jours, courir jusqu'à l'horodateur, etc.

Pour nous, cette mesure est une **erreur stratégique**.

Il faut, à court, moyen et long terme, réduire la place occupée par les véhicules dans le centre-ville. Sauf pour les riverains qui doivent pouvoir continuer à se garer devant chez eux (quand c'est possible, la situation est évidemment très différente dans le cas de rue piétonne).

Par ailleurs, ces modifications vont encore entraîner des changements importants. Nous serons attentifs à la communication qui sera faite (particulièrement aux riverains). Le comportement des automobilistes étant souvent imprévisible, le comité d'accompagnement devra évidemment être particulièrement attentif aux nouveaux problèmes qui risquent de se poser les semaines qui suivront la mise en place de ces changements.

Point 26 - statut administratif des grades légaux

Nous soutiendrons la majorité sur ce point car Ecolo a toujours défendu l'idée de dépolitiser la fonction publique. Nous trouvons logique qu'il n'y ait pas de responsables politiques à l'examen d'embauche du directeur général et du directeur financier de notre ville. Plus encore que d'autres, ils sont les garants de la neutralité du service public.

Point 50 - Nettoyement du centre-ville

Nous voterons contre ce point. Nous voudrions vous poser quatre questions sur le sujet :

1. Avez-vous comme nous vous l'avons déjà demandé fait une estimation du coût de la reprise en interne du nettoyage du centre-ville ?

En section, lorsque le dossier nous avait été soumis au mois de juin 2013, on nous a dit que le retour au service public était difficile en raison d'un manque de moyens humains et matériels. S'il est vrai que d'un point de vue matériel, des investissements rentables à terme devraient être faits, d'un point de vue humain, il faut insister sur le fait que les travailleurs des services communaux de nettoyage sont souvent des travailleurs qui sont subsidiés. Ce qui fait que, selon nos informations, la reprise en interne pourrait s'avérer moins cher que l'externalisation.

Par ailleurs, lorsque, en 2008, nous avons décidé de confier le nettoyage du centre-ville à la société OVS, nous avons interpellé le Collège précédent sur la possibilité de reprendre cette activité en interne. Il nous avait alors été répondu que le cout estimé se situait entre 400.000 et 500.000 euro et que cette possibilité devait être étudiée.

Il semble donc que les couts inhérents aux deux possibilités sont comparables (le recours à la société OVS revient à 510.000 euro/an). Mais la reprise en interne a en outre l'avantage de miser sur des emplois locaux.

2. Êtes-vous extrêmement satisfait voire même simplement satisfait du service rendu par l'entreprise privée dans le nettoyage du centre-ville depuis 2008 ?
3. Si oui, pensez-vous que les verviétois partagent votre enthousiasme concernant la propreté du centre-ville ?

Nous avons pour notre part certains échos négatifs, notamment par rapport à des poubelles régulièrement « pleines à craquer ».

4. Connaissez-vous les conditions de travail que la société privée qui a obtenu le marché de nettoyage du centre-ville impose à ses travailleurs ?

Point 58- centre de formation de basket-ball

Nous allons faire confiance à l'échevin Claude Orban dans ce dossier. Nous souhaitons néanmoins que l'ensemble des clubs verviétois de basket soient associés à ce projet.

Monsieur l'Echevin,

Le projet de convention que vous nous présentez ici n'est pas sans appeler quelques questions. On ne peut évidemment que souscrire à l'objectif de formation des jeunes. C'était notre credo lorsque nous étions aux affaires, c'est le vôtre et nous y souscrivons.

Néanmoins, la manière dont a vu le jour cette ASBL est pour le moins singulière.

A cet égard, deux remarques préalables.

La première à la lecture des statuts. Les noms figurant dans le document sont bien connus du basket verviétois, mais sont tous issus d'un seul et même club... Ce club est d'ailleurs le seul nommé cité dans les statuts et, ci ceux-ci ne ferment pas la porte aux autres clubs, l'article 5 verrouille le pouvoir de décision en prévoyant une majorité des deux tiers pour l'admission des nouveaux membres...

La seconde remarque à la lecture du budget. 8930 € sur les 15000 prévus seront affecté au défraiement de l'encadrement sportif, soit 5 personnes tandis que 4200 € seront consacrés à la location des salles... Deux postes essentiels mais qui connaîtront, à n'en pas douter une inflation dans les années futures.

Mes questions sont dès lors les suivantes :

Êtes-vous l'initiateur du projet ou avez-vous simplement répondu aux sollicitations des membres fondateurs de l'ASBL?

Pourquoi, comme ce fut le cas pour le centre de formation des jeunes footballeurs, ne pas avoir associé, dès l'entame, du processus les autres clubs de basket de notre ville ?

La convention signée entre la ville et l'ASBL est-elle bien conclue pour six ans sans la moindre possibilité pour la ville d'y mettre fin avant son terme ? A cet égard, la mention « en fonction des possibilités budgétaires » figurant dans la convention doit-elle se lire comme la possibilité pour la ville de ramener le subsidie à zéro ?

La convention reste assez vague quant au timing prévu pour assurer un encadrement par des entraîneurs diplômés (la convention dit : « progressivement »). Comment allez-vous vous assurer de l'amélioration qualitative de l'encadrement ?

Pouvez-vous me confirmer que ni la structure amateur du RBC Verviers-Pepinster, ni le RBC Ensival n'ont été associés à la création de l'ASBL ?

Quelles initiatives comptez-vous prendre pour favoriser une collaboration entre les principaux clubs formateurs de la ville, voire de notre arrondissement ? Le cas échéant, quelles compensations envisagez-vous pour les autres clubs ?

Pouvez-vous nous communiquer, dans un délai raisonnable, un inventaire détaillé des clubs de basket de notre ville en mentionnant :

1. le nombre de joueurs concernés,
2. le nombre d'équipes inscrites en championnat et les catégories concernées,
3. le nombre d'entraîneurs diplômés et non diplômés assurant l'encadrement de ces équipes.

Quel processus d'évaluation mettrez-vous en place pour déterminer la pertinence d'un tel effort en faveur d'une seule structure issue d'un seul et unique club ?

Monsieur l'Echevin, les incertitudes sont nombreuses et, il me paraît clair que le projet tel qu'il nous est présenté porte les germes défavorables qui ont fini par avoir raison du projet de centre de formation pour les jeunes footballeurs, notamment la prédominance d'un club sur tous les autres.

Pour ces raisons, tout en rappelant que nous souscrivons à l'objectif de formation que vous poursuivez, nous nous opposerons et nous réserverons le droit de revenir devant cette assemblée pour procéder à l'évaluation du processus.

V.Y.B.A.

Madame La Présidente, Monsieur le Bourgmestre, Chers Collègues, Mesdames et messieurs les Conseillers, mesdames et messieurs, Mr Nyssen,

Dès décembre 2012, j'avais été interpellé par les dirigeants du club de basket-ball d'SFX-ST-Michel dont la volonté était de développer avec l'aide de la Ville de Verviers, un centre de formation spécifique Basket.

Dès le début de l'année 2013, j'ai rencontré individuellement les quatre clubs verviétois afin de faire plus ample connaissance mais également d'aborder cette problématique du Centre de Formation.

Seuls les clubs de SFX-St-Michel et la structure amateur du RBC Verviers-Pepinster étaient intéressés. Les deux autres clubs se disaient trop opposés dans les objectifs sportifs.

Par la suite, nous avons mis en place une réunion avec les deux clubs intéressés. Les problèmes bien connus du basket de Verviers-Pepinster sont alors survenus. Beaucoup d'incertitude s'en sont suivis...

15.000 € étaient prévus au budget 2013 pour la création de ce Centre de Formation. Le club D'SFX-St-Michel a mis en place une structure solide avec des entraîneurs tous diplômés. L'Asbl VYBA a dès lors été créée et un des buts est d'inclure dans cette nouvelle Asbl, le club RBC Verviers-Pepinster dès que possible. Suite à d'autres réunions ou entrevues, il se fait que le club d'Ensival se montre actuellement aussi intéressé par ce projet.

L'objectif final sera, je l'espère de regrouper les quatre clubs verviétois dans un même projet.

Les membres fondateurs de la nouvelle Asbl sont au courant de l'évolution prochaine du Centre de Formation et certains membres actuels devront faire place à de nouveaux administrateurs ou membres des clubs associés.

Non je ne suis pas l'initiateur, nous travaillons en équipe.

J'ai déjà répondu au processus d'engagement des autres clubs.

Actuellement, les entraîneurs sont tous diplômés et de qualités.

Oui, la Ville de Verviers travaille et veut continuer à travailler avec l'ensemble des clubs de basket verviétois. Le club de l'Epv sera à nouveau contacté.

Je vous fais parvenir un tableau mentionnant les clubs verviétois, le nombre de joueurs, le nombre d'équipes inscrites ainsi que le nombre d'entraîneurs diplômés dans chaque club.

Nous allons avancer pas à pas dans la construction de ce Centre afin d'éviter de vouloir tout faire en une fois. Apprendre à se connaître est le maître mot dans ce travail intéressant et est le seul gage de la réussite dans cette entreprise. Je ne vais pas détailler ici les plans d'avancement déjà établis entre les trois clubs afin de viser à une première collaboration (en espérant que EPV vienne rejoindre le projet) mais nous espérons aboutir dans le courant de l'année sportive 2014/2015.

Point 61A.- SANCTIONS ADMINISTRATIVES COMMUNALES - Application de la nouvelle loi - Proposition de motion - Point inscrit à la demande de Mme DUMOULIN, Cheffe de Groupe ECOLO

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les membres du Collège,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Je voudrais évoquer la loi du 24 juin 2013 de Madame la Ministre de l'intérieur relatif aux **sanctions administratives communales**, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1er janvier 2014. La ville devra faire évoluer son Règlement Zonal de Police et ses amendes administratives compte tenu de cette évolution législative.

Cette loi permet l'extension des sanctions administratives communales, notamment en termes d'âge (puisque des jeunes de 14 ans pourraient désormais être sanctionnés), de montant maximal de l'amende et de sanctions alternatives.

Cette loi a suscité une large opposition de la société civile et de nombreuses personnalités de l'ensemble du pays¹ qui ont dénoncé des **problèmes de proportionnalité, d'égalité, de légalité et de stigmatisation de la jeunesse**.

Nous ne rouvrirons pas ici les débats qui ont eu lieu au parlement fédéral, et durant lesquels les écologistes ont regretté que le gouvernement ait choisi un renfort des SAC au lieu d'un renfort de la Justice et que le fait d'attribuer des compétences judiciaires à un organe exécutif mette à mal l'égalité entre les citoyens, car les SAC ne seront sans doute pas appliquées de la même manière à Verviers, Liège ou Charleroi.

Nous sommes convaincus que **les SAC sont un outil utile et nécessaire dans la gestion de l'ordre public d'une commune et notamment la lutte contre les incivilités et nuisances**. Les taxes sur la propriété et l'entretien de la voie publique ou sur le tapage nocturne², par exemple, sont utiles et, selon les chiffres que le Secrétaire communal m'a transmis, sont infligées et perçues³.

Mais ces SAC ne sont pas l'outil adéquat pour pallier aux faiblesses de la Justice : ce sont avant tous les budgets et les moyens de la Justice et de l'Aide à la jeunesse qu'il faut renforcer, et pas le pouvoir des communes dans une matière qui n'est pas la leur.

Nous ne sommes donc pas contre les SAC, mais :

¹ Délégués aux droits de l'enfant francophone et néerlandophone, ministre de la Jeunesse de la Communauté française, ministre président de la Région Wallonne et de la Communauté française, Unicef, Ligue des droits de l'homme, organisations syndicales, Union des Villes et Communes de Wallonie, spécialistes du droit administratif, les Conseils de la jeunesse des trois Communautés, les organisations de jeunesse, dont écolo j et Jong Groen, mais aussi le Mouvement des jeunes socialistes, les Jong VLD et les Jong CD&V,...

² Pour 2011 : 107 dossiers concernant les nuisances sonores ; 286 dossiers concernant l'entretien de la voie publique ; 744 dossiers concernant la propriété sur la voie publique.

³ Mais force est de constater qu'elles doivent nécessairement être accompagnées d'autres mesures d'aménagement urbain, de prévention, de sensibilisation... Il est impossible de poster un agent constatateur derrière chaque personne qui circule dans notre Ville et son action, de toute façon, ne se produit que trop tard, lorsque l'infraction est commise, alors que l'on souhaite justement qu'elle ne le soit pas.

- **contre leur extension à des infractions du code pénal** jusque-là sanctionnée par la Justice, plus nombreuses et plus graves, au-delà des « simples » incivilités (le concept des infractions mixtes, par sa nature, est problématique au regard du principe de la séparation des pouvoirs (un organe exécutif se voit attribuer des compétences judiciaires) et par l'absence des garanties juridiques et de droits de la défense établis dans notre système judiciaire) ;

- **contre l'abaissement de l'âge** (le système des SAC envers les mineurs, d'ailleurs très rarement utilisé - non, ce n'est pas chez les jeunes que se retrouvent la majorité des citoyens qui commettent des incivilités - est inefficace et n'a pas de portée pédagogique de responsabilisation). A Verviers, il y a eu 21 médiations entamées à l'égard de mineurs.

- **contre l'augmentation de l'amende** (le montant actuel n'est pas très élevé, et l'augmentation proposée n'est pas très importante, mais il pose un problème d'équité entre les personnes précarisées pour qui l'amende est dissuasive et les personnes plus aisées pour qui l'amende est dérisoire) ;

- **contre l'instauration de l'interdiction temporaire de lieu** (il doit s'agir d'une prérogative judiciaire).

Nous sommes par ailleurs **pour un meilleur encadrement de ces SAC et pour l'obligation de prévoir des alternatives à l'amende dans l'arsenal de sanctions** (médiation et prestation citoyenne (travail d'intérêt général)). Nous sommes également désireux de voir ce qu'il y a moyen de faire concrètement pour lutter contre les incivilités commises par des jeunes (puisque c'est eux qui sont principalement visés par les nouvelles mesures) et d'activer d'autres réponses aux difficultés rencontrées (éducative et pédagogique).

Chaque commune est libre de prévoir ou non dans son règlement de police le recours à ces mesures : il s'agit de facultés supplémentaires ouvertes par la loi : à prendre et surtout à laisser !

Vos collègues humanistes et réformateurs d'autres communes l'ont fait : à Ottignies-LLN, Nivelles, Schaerbeek, Walhain, ils ont décidé formellement, en Collège de ne pas appliquer les SAC aux 14-16 ans et dans une série de communes, ils n'ont pas l'intention d'en discuter. À Watermael-Boisfort, Nivelles, Mont-st-Guibert et La Hulpe, le MR (parfois très majoritaire) a décidé de ne pas intégrer les nouvelles dispositions dans les règlements de police.

Nous proposons une motion relative à l'application de cette nouvelle loi :

Proposition de motion relative à l'application de la nouvelle loi relative aux sanctions administratives

Considérant que le pouvoir de poursuivre les infractions du Code pénal est de la compétence du Parquet et du pouvoir judiciaire.

Considérant que la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales a été adoptée sans évaluation objective et scientifique préalable sur le nombre de sanctions administratives imposées, sur le coût du système des sanctions administratives et sur l'éventuel surcoût qu'un système simplifié des infractions mixtes, à travers des protocoles d'accord avec le Parquet, aurait sur les communes.

Considérant que les difficultés d'assurer le suivi des infractions mixtes par le Parquet sont principalement dues à un manque de moyens de celui-ci que le Gouvernement fédéral transfère vers les communes à travers la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales.

Considérant que l'Union des Villes et des Communes Wallonnes estime que bien que les SAC doivent être liées au maintien de l'ordre public, certaines infractions au vu de leur gravité, doivent relever exclusivement des juridictions pénales. Afin d'assurer la mission de maintien de l'ordre public et la mission des pouvoirs locaux d'offrir un cadre agréable dans les espaces publics de la commune, les communes ne peuvent se voir attribuer des missions supplémentaires qui sont somme toute des missions destinées à pallier les difficultés rencontrées par le pouvoir judiciaire afin de permettre à ce dernier de fonctionner plus rapidement.

Considérant que les sanctions administratives communales font partie intégrante de la politique de sécurité communale, mais qu'elles doivent être un ultimum remedium.

Considérant qu'il faut lutter efficacement contre les troubles à l'ordre public dans le respect des libertés fondamentales et des droits de la défense qui sont à la base de notre Etat de droit.

Considérant que, bien qu'elle ne soit pas obligatoire pour les majeurs, la médiation ou la prestation citoyenne permettent au contrevenant de réparer le dommage causé par son infraction.

Considérant que la prestation citoyenne, comme travail au service de la collectivité doit permettre une sensibilisation et une réflexion, engagées, pour ce qui concerne les mineurs d'âge, avec des professionnels de l'éducation, sur la gravité de l'acte commis ainsi que ses conséquences sur la victime et la collectivité.

Considérant que les mineurs d'âge sont civilement non responsables et que donc toute amende imposée à un mineur d'âge sera payée par ses parents ou tuteurs.

Considérant que le nombre de SAC imposées aux mineurs de 16-18 ans est excessivement faible, et que diminuer l'âge minimum à 14 ans est stigmatisant envers les mineurs d'âge, inefficace et opposé à la logique de la protection de la jeunesse.

Considérant que la liberté d'aller et venir partout est une liberté fondamentale qui ne peut être limitée par une décision administrative d'un exécutif communal sans garanties de droits de la défense.

Le Conseil Communal

Demande au Collège des Bourgmestres et Echevins d'évaluer le régime des sanctions administratives communales actuellement mis en place sur le territoire de la commune, avec une attention particulière pour le coût de celui-ci ;

Demande au Collège des Bourgmestres et Echevins de rendre obligatoire la médiation et la prestation citoyenne comme alternative à privilégier et à proposer au contrevenant avant d'imposer une amende ;

Demande au Collège des Bourgmestres et Echevins de prévoir un accompagnement éducatif lorsque la médiation ou la prestation citoyenne sont imposées à des mineurs d'âge ;

Demande au Collège des Bourgmestres et Echevins d'évaluer le coût pour la commune d'une prise en charge de la poursuite de plus d'infractions mixtes avant une éventuelle conclusion d'un protocole d'accord avec le parquet, dont c'est la responsabilité et la compétence exclusive selon le Code pénal ;

Demande au Collège des Bourgmestres et Echevins de donner la priorité à une police de proximité plutôt qu'à une multiplication des agents constatateurs ;

Demande au Collège des Bourgmestres et Echevins de prévoir précisément qui peut accéder aux données personnelles du nouveau registre communal des SAC, à quelles données personnelles et comment ;

Demande au Collège des Bourgmestres et Echevins de ne pas imposer d'interdiction temporaire de lieu et privilégier toute autre sanction ne portant pas atteinte à une liberté fondamentale ;

Demande au Collège des Bourgmestres et Echevins de ne pas abaisser l'âge minimum pour imposer des sanctions administratives communales et de privilégier toute piste éducative et pédagogique à une sanction administrative.

Charge le Collège des Bourgmestres et Echevins de l'exécution de la présente motion.

Point 61B.- MISE EN OEUVRE DU PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA VILLE ET LES RIVES DE VERVIERS
- Point inscrit à la demande de Mme DUMOULIN, Cheffe de Groupe ECOLO

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les membres du Collège,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Il y a quelques semaines, nous avons tiré la sonnette d'alarme concernant l'exode des commerces du centre-ville vers Crescend'Eau et les risques que cela allait entraîner pour les commerces du centre-ville et l'attractivité/vitalité globale de notre centre-ville.

Maintenant que les travaux du futur centre commercial de City Mall vont commencer dans un futur proche, c'est le moment de rappeler les balises et garanties prévues dans les conventions passées entre le promoteur et la Ville.

Le protocole d'accord dont il est question a été signé entre la Ville et Les Rives de Verviers, en vue de développer le projet de revitalisation urbaine suivant le concept de « Ville Gagnante » qui doit – je cite - « aboutir au renforcement de l'attractivité globale de la ville ».

La Ville souhaitait éviter autant que possible les délocalisations de commerces vers le nouveau centre commercial et le promoteur s'engageait à prendre des mesures pour entre autres minimiser et compenser les effets négatifs éventuels du projet.

Dans ce but, il est prévu que le promoteur « Les Rives de Verviers » crée et finance :

- une société de développement immobilier pour requalifier des immeubles commerciaux non occupés en centre-ville, en achetant, restaurant ou transformant ceux-ci.
- une autre société de « promotion de nouveaux concepts » pour permettre à de jeunes commerçants de lancer leur propre activité en centre-ville via des prêts à taux très faibles.

Quand on voit le nombre alarmant de cellules vides actuellement - ou qui vont le devenir, en Crapaurue par exemple, ou rue de Heusy, pour ne citer que ces rues - ces fonds seraient plus que bienvenus. Il faut en effet impérativement veiller à revaloriser les rues commerçantes en difficultés.

D'où nos questions à ce propos :

- la Ville a-t-elle l'intention d'obtenir la réalisation de ces engagements et dans quels délais ?
- y a-t-il actuellement des projets concrets susceptibles de bénéficier de ces aides ?

Je vous remercie pour vos réponses,